

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE
MRC DE LA MATANIE**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le mardi, 18 janvier 2022 à 18 h 30, par visioconférence, Édifice municipal de Sainte-Paule situé au 102, rue Banville.

Sont présents les membres du conseil par visioconférence :
Le conseiller, monsieur Roger Tremblay, siège #1
La conseillère, madame Mylaine Bégin, siège #2 (mairesse suppléante)
La conseillère, madame Marie-Claude Bergeron, siège #3
Le conseiller, monsieur Guillaume Villeneuve, siège #5
La conseillère, madame Madeleine Bouffard, siège #4
Le conseiller, monsieur Jean-François Bouillon, siège #6

Est absent :
Le maire, monsieur Raymond Carrier

Constat du quorum sous la présidence de la mairesse suppléante, madame Mylaine Bégin. Madame Mélissa Levasseur, directrice générale et greffière-trésorière, assiste en tant que secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE en visioconférence

La séance est ouverte à 18h30.

2022-01-001 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

PRÉLIMINAIRE :

- Constatation du quorum et ouverture de la séance;
- Participation à la séance à huis clos par visioconférence;
- Lecture et approbation de l'ordre du jour;

GESTION FINANCIÈRE & ADMINISTRATIVE

- Approbation des comptes à payer, des chèques, prélèvements et salaires émis par la municipalité de Sainte-Paule au 31 décembre 2021;
- Adoption – Règlement 400-21 relatif au traitement des élus municipaux;
- Renouvellement ADMQ et l'option assurance 2022;
- Processus en recouvrement des sommes dues – mise en demeure;
- Demande de protection pour les travailleurs bénévoles pour 2022.
- Acceptation de l'offre de services – Groupe Architecture MB Inc. – Construction d'un garage municipal.

URBANISME & MISE EN VALEUR DU MILIEU

TRANSPORT

HYGIÈNE DU MILIEU (PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

SÉCURITÉ

SPORT & LOISIRS

VARIA

LEVÉE DE LA SÉANCE

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Claude Bergeron, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 janvier 2022, comme préparé, lu et en laissant le varia ouvert.

2022-01-002 **PARTICIPATION À LA SÉANCE À HUIS CLOS PAR VISIOCONFÉRENCE**

CONSIDÉRANT la conférence de presse de monsieur Legault à 13h, le 20 décembre 2021, les séances du conseil doivent se tenir à distance, et ce, dès 17h (tant pour les élus que le public), dans la mesure du possible.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix (10) jours;

CONSIDÉRANT QUE l'état d'urgence sanitaire a été prolongé à plusieurs reprises depuis ce temps;

CONSIDÉRANT QUE les modalités prévues à l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 s'appliquent (de la ministre de la Santé et des Services sociaux) qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT QUE lorsqu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

➤ Le conseil municipal accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence;

➤ Le conseil municipal accepte que la séance soit enregistrée en audio et que cet enregistrement audio soit disponible au public en différé sur le site internet de la municipalité.

2022-01-003

APPROBATION DES COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes en date du 31 décembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Madeleine Bouffard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants:

✓ Liste des comptes à payer (Incluant les chèques #4549 à #4565)	24,891.65\$
✓ Liste des prélèvements bancaires	27,546.05\$
✓ Transactions bancaires	11,267.95\$
✓ Liste des salaires nets payés (02,16 et 30 décembre 2021)	27,005.33\$
<hr/> Total des comptes au 31 décembre 2021	<hr/> 90,710.98\$

Le détail de ces listes est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Mélissa Levasseur, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Paule, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.

Mélissa Levasseur

2022-01-004

ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 400-41 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE, ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 349-15 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion, le dépôt et la présentation du projet de règlement ont dûment été donnés par monsieur Roger Tremblay, lors de la séance ordinaire du 7 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil municipal plus de deux jours ouvrables avant la présente séance, et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-François Bouillon, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le Règlement numéro 400-41 relatif au traitement des élus municipaux du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Paule, abrogeant et remplaçant le règlement numéro 349-15 relatif au traitement des élus municipaux

DE déposer le règlement numéro 400-21 dans le Livre des règlements de la Municipalité de Sainte-Paule, à la mairie, au 102, rue Banville, Sainte-Paule, et sur le site internet de la municipalité.

2022-01-005 **RENOUVELLEMENT ADMQ ET OPTION ASSURANCE 2022**

Il est proposé par madame Madeleine Bouffard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'autoriser le paiement des frais de renouvellement à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec, pour l'année 2022 de 495\$ plus taxes et la protection d'assurance cautionnement et frais juridique pour un coût de 395\$ taxes incluses, pour la directrice générale et greffière-trésorière madame Mélissa Levasseur.

2022-01-006 **PROCESSUS EN RECOUVREMENT DES SOMMES DUES – MISE EN DEMEURE**

CONSIDÉRANT les quatre (4) avis de rappel transmis au cours du processus de recouvrement des sommes dues à la municipalité, selon à résolution 2021-09.136;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Claude Bergeron, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

DE transmettre les mises en demeure aux dix (10) contribuables concernés et sans entente de paiement, avertissant qu'ils ont jusqu'au 1^e février 2022 pour acquitter les sommes dues, ou prendre une entente écrite, avec des chèques postdatés seulement et ainsi se faire enlever de la liste (État) des personnes endettées. Les recouvrements représentent, en date du 18 janvier 2022, une somme de 9,963.56\$.

DE déposer cet état et l'approuver, s'il y a lieu, à la séance ordinaire du 1 février 2022.

2022-01-007 **DEMANDE DE PROTECTION DES TRAVAILLEURS BÉNÉVOLES POUR 2022**

Il est proposé par monsieur Guillaume Villeneuve, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'autoriser la Municipalité à souscrire une protection pour les travailleurs bénévoles auprès de la CNESST, pour l'année 2022, couvrant tous les travailleurs bénévoles de la municipalité.

2022-01-008 **ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES – GROUPE ARCHITECTURE MB INC. – CONSTRUCTION D'UN GARAGE MUNICIPAL**

Ce dossier est remis à une prochaine séance.

PÉRIODE DE QUESTION

Aucune question.

2022-01-009 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

DE lever la séance à 18h48.

Je, Mylaine Bégin, mairesse-suppléante atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

* L'usage du **masculin** a pour seul but d'**alléger** le **texte**.

Mélissa Levasseur
Greffière-trésorière
et directrice générale

Mylaine Bégin
Mairesse-suppléante